



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 mars 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs

Étaient aussi présents :

Mme Annie Mercier, représentante du poste de quartier 39
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement

Nombre de personnes dans la salle : environ trente (30)

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 071

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens et présente les membres du conseil ainsi que le personnel de direction présent, le représentant du Poste de quartier 39 du Service de police.

Mme Black souligne l'amélioration de la circulation à l'intersection des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa depuis que les feux de circulation ont été synchronisés.

Elle revient également sur l'état de la situation du déneigement lors des chutes de neige du 13 février. Elle mentionne que 2 pénalités ont été imposées à l'entreprise de déneigement Cirbo inc. dans le secteur MTN-01 dont une pour la pose de panneaux d'interdiction qui ne respectaient pas les prescriptions du cahier des charges et l'autre pour la neige soufflée dans le mail central.

Mme Black termine en mentionnant que le personnel de l'arrondissement est prêt pour la prochaine chute de neige.

10 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 07.

Mme Céline Gingras

Bruit généré par le véhicule d'un ferrailleur

Mme Julie Sigouin

Remerciements pour la présence de Mme Black et de Mme Rossi lors de l'événement Halte-Femme le 8 mars dernier

M. Tom Khoury

Application uniforme de la réglementation relative au déneigement

- Dépôt d'un avis de contravention
- Dépôt de photos

Obligation de verdissement lors d'un réaménagement

M. Sylvain Gagnon

Espaces de stationnement réservés devant une garderie
Dépôt d'une pétition

M. Louis Langevin

Acquisition de ruelles par les propriétaires riverains
Projet de ruelles vertes

M. Thibault

Projet d'encouragement de l'économie locale par une monnaie locale

M. Dominic Majer

Pertinence du SRB et ajout d'autobus sur la ligne Pie-IX

M. Joseph Morelli

Accès gratuit aux terrains de sports au CAPCE

Mme Maria Fernando Santos

Remplacement d'un lampadaire endommagé à l'intersection Monselet et Cobourg

M. John Sullivan

Lampadaire dangereux à l'intersection Rolland et Pascal

M. Solo Fugère

Entrevue radiophonique de Mme Black avec M. Dutrizac
Dépôt d'une clé USB

M. Paul Champagne

Amendes pour les animaux non enregistrés (sans médaille)
Contrat avec la SPCA

M. Guy Leduc

Entrevue radiophonique de Mme Black avec M. Dutrizac
Revalorisation de l'Arrondissement par ses citoyens

M. Francesco Raccio

Enlèvement d'une souche suite à l'abattage d'un arbre
Déneigement dans le secteur Est de l'Arrondissement

M. Ricardo Lamour

Sondage réalisé par le SPVM
Entrevue radiophonique de Mme Black et de M. Dutrizac
Photos de M. Gilles Deguire dans la salle du conseil

Mme Carmel Antoine Bessard

Écrivaine en résidence à la bibliothèque Henri-Bourassa – Possibilité de reconduction du projet ?

Fin de la période de questions du public à 20 h.

CA17 10 072

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 février 2017, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2017, à 13 h 30.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 février 2017, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2017, à 13 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 073

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 février 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1170576006

CA17 10 074

Déposer aux archives les comptes rendus des rencontres du comité de développement social et communautaire tenues le 10 janvier et le 27 février 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les comptes rendus des rencontres du comité de développement social et communautaire tenues le 10 janvier et le 27 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1174201002

CA17 10 075

Approuver la participation de l'Arrondissement à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ATTENDU QUE Montréal-Nord affichait en 2012 le taux de violence conjugale le plus élevé du territoire montréalais (6.1 par 1 000 habitants contre 2.9 par 1 000 habitants) ;

ATTENDU QUE contribuer à la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale est un des objectifs inscrit au Plan stratégique 2016-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord ;

ATTENDU QUE la lutte à la violence conjugale et intrafamiliale est l'un des quatre enjeux stratégiques prioritaires inscrits au projet de plan d'action triennal de la Table paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord ;

ATTENDU QUE la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993 ;

ATTENDU QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société ;

ATTENDU QUE le 6 février 2017, lors d'une rencontre de la Table paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord, la Table Osez au féminin de Montréal-Nord a déposé une demande afin que l'Arrondissement se positionne publiquement contre la violence faite aux femmes et adhère à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » ;

ATTENDU QUE le 6 février 2017, les membres de la Table paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord ont appuyé unanimement la demande de la Table Osez au féminin à l'effet que l'Arrondissement se positionne publiquement contre la violence faite aux femmes et adhère à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

Adopté à l'unanimité.

15.01 1177419001

CA17 10 076

Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2017 » qui aura lieu le samedi 25 mars 2017 de 20 h 30 à 21 h 30.

ATTENDU QUE le 25 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2017 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) ;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure ;

ATTENDU QU'en 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit confirmée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la Terre 2017 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 25 mars 2017 de 20 h 30 à 21 h 30 ;

QUE soient invités les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement ;

ET QUE soient encouragés les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Montréal-Nord en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.02 1172577004

CA17 10 077

Adjuger à 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 053 590,45 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre - travaux civils, et autoriser une dépense totale de 1 083 590,45 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Appel d'offres 1000 / 7 soumissions.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 053 590,45 \$, taxes incluses, le contrat 1000 pour l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre - travaux de génie civil ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 083 590,45 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174383001

CA17 10 078

**Adjuger à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 377 807,71 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre - travaux d'architecture du paysage, et autoriser une dépense totale de 390 307,71 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.
Appel d'offres 1001 / 10 soumissions**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Entreprises Daniel Robert inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 377 807,71 \$, taxes incluses, le contrat 1001 pour l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre - travaux d'architecture du paysage ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 390 307,71 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1174383002

CA17 10 079

Octroyer à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un montant de 196 710,94 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2017 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au montant de 196 710,94 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2017;

QUE le directeur de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1173602003

CA17 10 080

**Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 96 466,30 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 19 février au 31 décembre 2017 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune.
Appel d'offres 17-15825 / 1 soumission**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 95 961,01 \$, taxes incluses, le contrat 17-15825 pour la fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 19 février au 31 décembre 2017 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1175922001

CA17 10 081

**Adjuger à Les industries Simexco inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 40 759 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à l'implantation d'un circuit d'entraînement extérieur dans le parc Oscar à Montréal-Nord. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.
Appel d'offres 16-15567 / 4 soumissions**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les industries Simexco inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 40 759 \$, taxes incluses, le contrat 16-15567 pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à l'implantation d'un circuit d'entraînement extérieur dans le parc Oscar à Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1173384002

CA17 10 082

Entériner le bail intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'Église sans Frontières concernant l'occupation des immeubles situés au 3166 et 3194, boulevard Henri-Bourassa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit entériné le bail intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'Église sans Frontières concernant l'occupation des immeubles situés au 3166 et 3194, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1172577003

CA17 10 083

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à la Coop de solidarité Econord pour la gestion des jardins communautaires, des parcs Oscar et Tardif, soit du 15 mars au 30 novembre 2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à la Coop de solidarité Econord pour la gestion des jardins communautaires des parcs Oscar et Tardif, soit du 15 mars au 30 novembre 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Econord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1177367004

CA17 10 084

Accorder une contribution financière au montant maximal de 7 500 \$ au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 13,25 \$ / heure, des cinq (5) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 7 500 \$ au Regroupement des Éco-Quartier pour une contribution à l'augmentation du taux horaire (à 13,25 \$) des cinq (5) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord par l'entremise du programme Éco-Quartier ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177367002

CA17 10 085

Accorder une contribution financière de 400 \$ à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N), pour le Tournoi national Atome junior de Montréal-Nord, qui a eu lieu du 16 au 29 janvier 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N) pour le Tournoi national Atome junior de Montréal-Nord qui a eu lieu du 16 au 29 janvier 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1174142006

CA17 10 086

Accorder une contribution financière de 400 \$ à l'Association de ringuette 96 Montréal-Nord pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui aura lieu du 20 au 26 mars 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à l'Association de ringuette 96 Montréal-Nord pour le tournoi de ringuette de Montréal-Nord qui aura lieu du 20 au 26 mars 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1174142007

CA17 10 087

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Nos jeunes à coeur pour la clinique d'entraîneurs qui aura lieu le 18 mars 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Nos jeunes à coeur pour la clinique d'entraîneurs qui aura lieu le 18 mars 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1174142010

CA17 10 088

Accorder une contribution financière de 200 \$ à l'organisme Parcours Persévérance Scolaire pour le camp de soccer et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à l'organisme Parcours Persévérance Scolaire pour le camp de soccer et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1174142009

CA17 10 089

Accorder une contribution financière de 200 \$ au Club de l'âge d'or Pompei II pour aider les aînés du quartier et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Club de l'âge d'or Pompei II pour aider les aînés du quartier et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1174142008

CA17 10 090

Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Programme Horizon Jeunesse pour l'organisation de camps de jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans notamment en ce qui concerne l'évaluation annuelle et la durée de l'entente soit pour une période de trois ans (2017 à 2019).

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Programme Horizon Jeunesse pour l'organisation de camps de jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans notamment en ce qui concerne l'évaluation annuelle et la durée de l'entente soit pour une période de trois ans (2017 à 2019).

Adopté à l'unanimité.

20.14 1173384004

CA17 10 091

Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour l'organisation de camps de jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans notamment en ce qui concerne l'évaluation annuelle et la durée de l'entente soit pour une période de trois ans (2017 à 2019).

Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour l'organisation de camps de jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans notamment en ce qui concerne l'évaluation annuelle et la durée de l'entente soit pour une période de trois ans (2017 à 2019).

Adopté à l'unanimité.

20.15 1173384003

CA17 10 092

Approuver un projet d'entente de gestion à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous pour la révision de l'offre alimentaire dans les arénas de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente de gestion à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous pour la révision de l'offre alimentaire dans les arénas de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1176324002

CA17 10 093

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1174142002

CA17 10 094

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1174142003

CA17 10 095

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Léonard pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée et approuver un virement budgétaire totalisant 51 100 \$ à l'arrondissement de St-Léonard pour l'année 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Léonard pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée ;

ET QUE soit approuvé un virement budgétaire totalisant 51 100 \$ à l'arrondissement de St-Léonard pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1170630003

CA17 10 096

Accepter, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, l'offre du conseil municipal d'assumer la responsabilité du déchiquetage et de la collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, l'offre du conseil municipal d'assumer la responsabilité du déchiquetage et de la collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1177367003

CA17 10 097

Entériner une dépense de 201,21 \$, taxes incluses, pour la participation de Mme Black au forum stratégique de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le 7 avril 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 201,21 \$, taxes incluses, pour la participation de Mme Christine Black au forum stratégique de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le 7 avril 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1174142005

CA17 10 098

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un règlement modifiant le « Règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » (04-047) afin de modifier la carte des affectations du sol et la carte des densités dans le secteur de l'église Ste-Colette.

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur la Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

40.01 1170576012

CA17 10 099

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de « Règlement R.R.1562.036 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 dans le but d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'affichage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.036 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 dans le but d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'affichage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

40.02 1175995002

CA17 10 100

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mars 2017 et adopter le second projet de « Règlement R.R.1562.034 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec le stationnement et les entrées charretières ».

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mars 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.034 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec le stationnement et les entrées charretières.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1160576039

CA17 10 101

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mars 2017 et adopter le second projet de « Règlement R.R.1562.035 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 ».

Du consentement unanime des membres,

Il est résolu :

QUE le présent dossier soit reporté à la séance ordinaire du 10 avril 2017, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1170576004

CA17 10 102

Accorder, dans le cadre de l'événement « Cabane urbaine » organisé par la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal au parc Henri-Bourassa le 29 avril 2017 de 11 h à 17 h, les dérogations requises en vertu de l'article 6, du paragraphe c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre de l'événement « Les Plaisirs d'antan » organisé par la table de quartier de Montréal-Nord en santé au parc Henri-Bourassa, le 6 mars 2017 de 12 h 30 à 16 h 30, les dérogations requises en vertu de l'article 6, du paragraphe c) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics et, à cette fin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson et de braseros.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1176450001

CA17 10 103

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre quatre enseignes pour l'ensemble du bâtiment, que deux enseignes murales soient apposées sur un mur avant secondaire et que l'enseigne sur socle soit située sur le domaine public pour le 11212, avenue Garon. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation de quatre enseignes pour l'ensemble du bâtiment, et que deux enseignes murales soient apposées sur un mur avant secondaire et que l'enseigne sur socle soit située sur le domaine public ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 412 592 du cadastre du Québec, soit le 11212, avenue Garon.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1170217002

CA17 10 104

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le stationnement des véhicules en tandem au lieu d'accès indépendant, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m et un ratio d'une (1) case par quatre (4) logements pour le 6312, rue Pierre. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, le stationnement en tandem au lieu des accès indépendants exigés pour les cases en marge latérale, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m au lieu du 2,75 m par 5,8 m requis et un ratio d'une (1) case de stationnement par quatre (4) logements ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 668 072 du cadastre du Québec, soit le 6312, rue Pierre.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1177040001

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.08 à 40.11 ainsi que l'article 40.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 10 105

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le stationnement des véhicules en tandem au lieu d'accès indépendant, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m et un ratio d'une (1) case par quatre (4) logements pour le 11989, avenue Matte. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, le stationnement en tandem au lieu des accès indépendants exigés pour les cases en marge latérale, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m au lieu du 2,75 m par 5,8 m requis et un ratio d'une (1) case de stationnement par quatre (4) logements ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 667 990 du cadastre du Québec, soit le 11989, avenue Matte.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1177040002

CA17 10 106

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le stationnement des véhicules en tandem au lieu d'accès indépendant, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m et un ratio d'une (1) case par quatre (4) logements pour le 11975, avenue Lapierre. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, le stationnement en tandem au lieu des accès indépendants exigés pour les cases en marge latérale, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m au lieu du 2,75 m par 5,8 m requis et un ratio d'une (1) case de stationnement par quatre (4) logements ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 668 001 du cadastre du Québec, soit le 11975, avenue Lapierre.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1177040003

CA17 10 107

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le stationnement des véhicules en tandem au lieu d'accès indépendant, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m et un ratio d'une (1) case par quatre (4) logements pour le 11982, avenue Lapierre. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, le stationnement en tandem au lieu des accès indépendants exigés pour les cases en marge latérale, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m au lieu du 2,75 m par 5,8 m requis et un ratio d'une (1) case de stationnement par quatre (4) logements ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 668 189 du cadastre du Québec, soit le 11982, avenue Lapierre.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1177040004

CA17 10 108

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le stationnement des véhicules en tandem au lieu d'accès indépendant, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m et un ratio d'une (1) case par quatre (4) logements pour le 6382, rue Pierre. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, le stationnement en tandem au lieu des accès indépendants exigés pour les cases en marge latérale, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m au lieu du 2,75 m par 5,8 m requis et un ratio d'une (1) case de stationnement par quatre (4) logements ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 668 103 du cadastre du Québec, soit le 6382, rue Pierre.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1177040005

CA17 10 109

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le stationnement des véhicules en tandem au lieu d'accès indépendant, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m et un ratio d'une (1) case par quatre (4) logements pour le 6301, rue Pascal. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, le stationnement en tandem au lieu des accès indépendants exigés pour les cases en marge latérale, des dimensions de cases de 2,35 m par 5,5 m au lieu du 2,75 m par 5,8 m requis et un ratio d'une (1) case de stationnement par quatre (4) logements ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 668 025 du cadastre du Québec, soit le 6301, rue Pascal.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1177161001

CA17 10 110

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre aucune case de stationnement au lieu des six (6) requises et une marge latérale de 2,27 m au lieu de 2,28 m pour le 6441, rue Pascal. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, aucune case de stationnement au lieu des six (6) requises et une marge latérale de 2,27 m au lieu de 2,28 m ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 668 063 du cadastre du Québec, soit le 6441, rue Pascal.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1177040006

CA17 10 111

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale de 0,98 m au lieu de 1,98 m pour le 3171, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 0,98 m au lieu de 1,98 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 565 du cadastre du Québec, soit le 3171, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1170576007

CA17 10 112

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale ouest de 1,97 m et une marge latérale est de 1,94 m au lieu de 1,98 m pour le 3981, rue Emery, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale ouest de 1,97 m et une marge latérale est de 1,94 m au lieu de 1,98 m ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 413 281 du cadastre du Québec, soit le 3981, rue Émery.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1170576008

CA17 10 113

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant de 3,16 m au lieu de 4,5 m pour le 11161, avenue Plaza, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,16 m au lieu de 4,5 m ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 413 789 du cadastre du Québec, soit le 11161, avenue Plaza.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1170576009

CA17 10 114

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre un ratio de stationnement d'une (1) case par trois (3) logements pour le 4030, rue Prieur, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un ratio de stationnement d'une (1) case par trois (3) logements ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 931 du cadastre du Québec, soit le 4030, rue Prieur.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1170576010

CA17 10 115

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre un ratio de stationnement d'une (1) case par trois (3) logements pour le 4040, rue Prieur, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un ratio de stationnement d'une (1) case par trois (3) logements ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 850 du cadastre du Québec, soit le 4040, rue Prieur.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1170576011

CA17 10 116

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme afin de permettre les travaux sur la partie sud de la façade donnant sur le boulevard Lacordaire et l'installation d'une nouvelle enseigne murale pour le 6000 boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant des travaux de modification sur la partie sud de la façade donnant sur le boulevard Lacordaire et l'installation d'une nouvelle enseigne murale pour le 6000, boulevard Henri-Bourassa, le tout en conformité avec les plans datés du 20 janvier 2017 et préparés par Smart-Center ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 990 029 du cadastre du Québec, soit le 6000, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1175995001

CA17 10 117

Nommer M. Sylvain Champagne à titre de chef de section - Bibliothèques, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze mois à compter du 20 mars 2017, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Sylvain Champagne, matricule 100181147, à titre de chef de section - Bibliothèques à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 211950 - Poste : 71688), groupe de traitement FM06, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 20 mars 2017, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1176798002

CA17 10 118

Nommer Mme Guylaine Poirier à titre de conseillère en planification à la Division du développement social et de l'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en vue d'un statut permanent à cet emploi et ce, à compter du 8 avril 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Guylaine Poirier, matricule 785081000, à titre de conseillère en planification à la Division du développement social et de l'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 302240 - Poste : 71687), groupe de traitement professionnel 2, permanente à cet emploi à compter du 8 avril 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1173384005

CA17 10 119

Nommer M. Charles Morisset à titre de commissaire au développement économique à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, permanent à cet emploi à compter du 13 mars 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Charles Morisset, matricule 100015188, à titre de commissaire au développement économique à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 305110 - Poste : 64423), groupe de traitement 2, permanent à cet emploi à compter du 13 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1161959012

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017.